

N° 1385—M. Fortin

Quelles sont les dépenses ou les contributions effectuées par l'un ou l'autre ministère du gouvernement fédéral à l'occasion des expositions de Toronto et de Vancouver et, ceci depuis 1965, pour chacune des années concernées?

M. Forest, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Les avis de motions portant production de documents numéros 86, 90, 91, 96, 103, 106, 109, 111, 112 et 113 sont réservés à la demande du gouvernement.

L'avis de motion portant production de documents n° 92, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit émis en vue de la production de copie d'une carte du Canada illustrant les eaux territoriales et les eaux intérieures revendiquées par le Canada,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Kootenay-Ouest (M. Harding), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 97, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre la Société d'assurance-dépôt du Canada et la province de la Colombie-Britannique ou un organisme qui dépend d'elle, au sujet des activités de la *Commonwealth Trust Company* depuis sa constitution en corporation,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Kootenay-Ouest (M. Harding), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 98, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre la Société d'assurance-dépôt du Canada et la *Commonwealth Trust Company* au sujet des activités de cette entreprise depuis sa constitution en corporation,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Kootenay-Ouest (M. Harding), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de l'étude de M. J. W. Gibson sur le financement du crédit à l'exportation canadienne.—(*Avis de motion portant production de documents n° 102—M. Saltsman*)

L'avis de motion portant production de documents n° 104, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude de M. David F. Smith, économiste à la Direction du transport mé-